1re Année. — N° 6. — Lundi 8 mai 1871. Le Numéro : Paris, 10 c. -- Départements, 15 c. 18 Floréal an 79.

RETRO NEWS

LA RÉVOLUTION

POLITIQUE ET SOCIALE

Association internationale des Travailleurs

Sections de la Gare d'Ivry et de Bercy réunies

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19, Faubourg-Denis, 19
De une heure à 4 heures

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
Au citoyen Jules NOSTAG (de l'Internationale)

ABONNEMENTS

PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un mois	0 50	Un mois	0 75
Trois mois	1 50	Trois mois	2 »

La RÉVOLUTION *est mise en vente tous les samedis à 4 heures du soir.*

Bureau de vente, chez Heymann et Polack, 6, rue du Croissant.

Conseil Fédéral Parisien

Extrait succinct du procès-verbal de la séance du 5 mai 1871.

PRÉSIDENT : GOULLÉ. — ASSESSEUR : NOSTAG

Après une discussion à laquelle ont pris part les citoyens Goullé, Hamet, Nostag, Beauchery, Compas, Beauchart, Féron et Bonnafaut, la résolution suivante est adoptée :

Le conseil fédéral des sections parisiennes de l'Association internationale des travailleurs, délègue les citoyens Hamet, Martin, Nostag, Goullé et Compas pour constituer une commission d'initiative chargée de présenter à la discussion et à l'approbation de la Commune le résultat des travaux des sections parisiennes.

La commission aura siége à l'Hôtel-de-Ville et servira d'intermédiaire entre le conseil fédéral et la Commune.

Les membres de cette commission seront tenus de rendre compte à chaque séance du conseil du résultat de leurs travaux.

Ils seront toujours révocables par le conseil fédéral.

Le conseil fédéral révoque toutes les autres commissions nommées par lui dans le sens précité et agissant en son nom.

Le conseil fédéral a, dans cette séance, reçu l'adhésion de deux nouvelles sections.

Etaient représentées les sections dont les noms suivent : Gobelins, Montrouge, gare d'Ivry et Bercy, grandes carrières de Montmartre, Batignolles, Richard-Lenoir ; 13e arrondissement, coupeurs pour chaussures, tapissiers, Malesherbes.

Le secrétaire des séances,
HAMET.

Aux Soldats!

Soldat! ces hommes t'ont dit : Vas et tue!

Et tu as obéi.

La nuit était sombre, il faisait froid; perdu au milieu du troupeau de tueurs, ils t'ont conduit à travers les bois jusqu'au sommet d'une colline, et là tes chefs commandèrent à voix basse la halte.

Sous tes yeux, la plaine s'étendait immense et dans l'obscurité mi le lueurs scintillaient, groupées autour d'un fleuve dont les eaux se contournaient sans reflets.

C'é ait Paris.

Paris ennemi, Paris, ta victime, Paris, sur lequel on appelait ta haine, à toi qui es bon; Paris, à l'égorgement duquel on te conviait, toi qui es juste et qui te tendait les bras, ô frère égaré!

Puis le clairon retentit, le tambour résonna, la voix du canon fit entendre ses sourds mugissements, la fusillade crépita brève, stridente, et une voix cria : *En avant!*

Et, descendant les flancs de la colline, escorté de gens à mines suspectes, mouchards déguisés en citoyens, la discipline et tes chefs te précipitèrent sur la grande et noble cité, qui pleure sur ton aveuglement, et verse son sang, contre toi-même, pour te sauver.

Soldat, quel métier te fait-on faire?

Ces hommes qui n'ont pas su te conduire contre le Prussien qu'ils avaient amené, te convient à l'égorgement de tes frères!

Soldat, que dis-tu maintenant du métier d'assassin?

Ah! ce n'est point Paris que tu égorges, ce n'est point la France que tes coups atteignent, ce n'est point la patrie, le monde dont tu accomplis le meurtre, c'est plus que cela encore.

C'est la liberté, le droit, la justice, ton indépendance même que ta balle vient frapper.

C'est ton propre suicide que des misérables te poussent à commettre.

Soldat, meurtrier aveugle, assassin inconscient de tes frères, ne finiras-tu donc point par comprendre quel est l'intérêt abominable qui pousse ces hommes à ramasser par toute la France des tueurs pour écraser Paris, la ville qui veut être libre.

Ouvre les yeux et regarde.

Qui es-tu?

Un ouvrier arraché de son atelier, un paysan enlevé à son champs!

Demain, que seras-tu?

Un citoyen!

Un citoyen comme nous, comme tous ceux qui combattent contre toi; un citoyen qui ne veut plus de maîtres, parce que les maîtres coûtent trop cher et que toujours, outre la honte, l'esclave, doit payer le despote. Les couronnes des monarques sont fondues avec la sueur et le sang du peuple.

Soldat aujourd'hui, demain citoyen, comprends-tu maintenant l'œuvre épouvantable que tu accomplis en ce moment?

Comprends-tu que chaque goutte de sang que tu vas répandre sort de tes propres veines?

Comprends-tu, enfin, qu'une cité de deux millions d'âmes, lorsqu'elle combat, n'est pas une insurgée, et que, lorsqu'un mois d'attaques n'a pu la réduire, il faut que sa cause soit juste, sainte et sacrée?

Paris représente le droit et la liberté.

Soldat, tu es des nôtres, le métier d'égorgeur ne convient qu'à des bandits. Tu es honnête, tu es bon, tu es brave, laves tes mains souillées de notre sang, regardes ton cœur et viens à nous.

Frère, les Caïns ne sont plus de notre temps.

Viens, viens au milieu de nous. Tes coups ont fait assez de veuves, tes balles assez d'orphelins.

Tu es du peuple comme nous, et pour satisfaire l'ambition de quelques misérables, soldat, regardes s'il est possible qu'avec ton corps et nos cadavres tu viennes dresser toi-même un piédestal au trône de notre ennemi commun.

Ils te trompent aujourd'hui, comme ils nous ont trompés hier; mais c'est assez : le métier de dupe ne saurait te convenir plus longtemps.

Viens, frère, avec tes frères; viens, le temps presse; les minutes qui s'écoulent se soldent par des flots de notre sang à tous deux : c'en est assez! Nous voulons être libres, nous combattons et nous tombons pour que tu le soies aussi.

Viens, soldat! laisses ces hommes! Notre affection pour toi vaut mieux que leur or; nos bras te seront plus doux que leurs médailles.

Viens, et ne tardes pas, car la Patrie, lasse de leurs crimes, vient de faire entendre sa voix puissante!

Soldat! plus d'hésitation. Le châtiment attend tes maîtres, tes bourreaux, et l'heure approche, terrible menaçante, où la grande cité, victorieuse des assassins, aura prononcé son verdict.

Soldat! laissez passer la justice du peuple!

JULES NOSTAG.

Avis à nos Confrères

Depuis quelque temps un grand nombre de journaux de différentes nuances rapportent et affirment certains faits d'une importance capitale pour l'Association internationale des Travailleurs. Ces faits, tant par leur nature que par la manière mystérieuse dont ils sont présentés au public, tendent à établir que l'Association internationale des Travailleurs est une société secrète, une vaste machine à conspirer.

Bonaparte donna trois fois l'ordre à sa magistrature de poursuivre l'association comme coupable du crime de société secrète, trois fois les débats forcèrent les procureurs impériaux à abandonner cette accusation.

Bonaparte voulut nous punir de combattre son socialisme césarien.

Les agissements de plusieurs de ses familiers, lors des Expositions universelles de Londres et de Paris, pouvaient nous faire supposer qu'il eût été satisfait de recevoir, jusque dans son cabinet de travail, les sociétés ouvrières.

Les travailleurs de Paris sacrifièrent leurs intérêts à l'austère devoir, sans bruit, sans fracas, en un mot, avec un désintéressement inconnu chez les privilégiés.

Nous invitons, pour en finir une bonne fois, nos confrères à abandonner les insinuations perfides et à nous dire en face ce qu'ils nous reprochent. Nous leur répondrons nettement.

Nous leur rappelons en outre que si nous ne refusons jamais les renseignements les plus étendus à la presse, nous entendons conquérir, en agissant ainsi, le droit de ne pas tolérer qu'on accuse l'association d'être une société secrète. Trois jugements à Paris, plus de dix en France, autant en Autriche et en Hongrie, etc., prouvent qu'elle a toujours reçu au grand jour.

LA RÉVOLUTION.

Le Comité de Salut public

En 1792, les Droits que le Peuple avait conquis en les payant de son sang, furent en danger d'être perdus.

Les hommes dévoués alors à la cause de notre classe eurent recours à ce moyen extrême, de déléguer toutes les forces vives de la Révolution à quelques citoyens qui, armés d'un pouvoir illimité, purent, par l'énergie et la netteté de leur action, sauver nos droits pendant un temps, et nous en auraient assuré la possession définitive sans l'immonde attentat des lâches assassins de Thermidor.

La Commune de Paris vient de recourir à cette mesure dictée par les circonstances. Il n'y avait plus à différer en face de la déclaration faite par Versailles : « *Que les combattants de Paris n'auraient pas de lendemain!* » Ces paroles sont attribuées à Mac-Mahon, qui les aurait proférées textuellement.

Les cinq citoyens nommés pour composer le Comité de salut public sont : Ant. Arnaud, employé; Léo Melliet, étudiant; Ranvier, ouvrier peintre sur porcelaine; Gérardin, employé; Félix Pyat.

Tous ils sont connus des ouvriers et certes ils inspirent à notre classe la plus entière confiance.

Voici quelques-uns des décrets rendus par la Convention nationale que maintint, dans le chemin de la fidélité au peuple, le premier Comité de salut public. Ces décrets, dans leur style clair et précis (que copiait mot à mot le tyran Napoléon Ier dans ses proclamations), démontreront à nos amis que la lourde responsabilité qu'acceptent ces citoyens, nous les soutiendrons avec un dévouement absolu. C'est le devoir de la classe ouvrière. Nous n'en sommes plus à discuter philosophiquement dans nos sections. Il faut sauver Paris!

23 avril 1793

La Convention nationale décrète que tous les ecclésiastiques, séculiers, réguliers, frères convers et lais, qui n'ont pas prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité, conformément à la loi du 15 août 1792, seront embarqués et transférés, sans délai, à la Guyane française.

Seront sujets à la même peine ceux qui seront dénoncés pour cause d'incivisme, par six citoyens dans le canton. La dénonciation sera jugée par les directoires de département, sur l'avis des districts.

Le serment qui aurait été prêté postérieurement au 25 mars dernier est regardé comme non avenu.

Ceux des déportés en exécution des articles 1 et 2 cidessus, qui resteraient sur le territoire de la République, seront punis de mort dans vingt-quatre heures.

20 mai 1793

La Convention nationale décrète ce qui suit :

Il sera fait un emprunt forcé d'un milliard sur tous les citoyens riches.

Les reconnaissances seront admises en payement des biens des émigrés.

Le comité des finances présentera incessamment le mode d'exécution.

21 mai 1793

Décret qui charge la Commission des Douze de prendre des informations sur le complot de calomnier Paris dans les départements.

La Convention nationale ajoute à la Commission des Douze le soin de prendre des informations sur le complot de calomnier Paris dans les départements.

25 mai 1793

La Convention nationale décrète que ceux de ses membres qui se permettront, dans son sein, des injures, des qualifications de factieux les uns contre les autres, seront à l'instant chassés de l'assemblée.

Le Comité de salut public surveillait l'élaboration de tous les décrets qui, présentés, discutés immédiatement devenaient loi par l'adoption, ils étaient promulgués et appliqués séance tenante.

Vingt ou vingt-cinq décrets, souvent plus, étaient rendus dans la même journée.

Ce fut en procédant avec cette décision que le premier comité de salut public put retenir dans le chemin de l'honneur et du devoir une assemblée aussi nombreuse que l'était la Convention nationale.

Sans lui elle eût laissé sombrer la cause du peuple au milieu de parleries inutiles et sans résultat.

C'est l'éternel danger des assemblées délibérantes quand elles sont nombreuses.

H. GOULLÉ.

MONSIEUR CARNOT

La classe ouvrière; dans les jugements sévères qu'elle a portés contre les hommes de votre parti qui l'avaient trahie, avaient fait une exception pour vous. Après votre passage du ministère de l'instruction publique sous la deuxième République, vendue par vos amis à la classe des privilèges, les travailleurs dirent de vous : « Carnot est un homme sans énergie, sa faiblesse a pu trahir sa volonté, mais nous lui saurons toujours gré d'avoir tenté de faire son devoir envers notre classe. »

Quand vous fûtes porté à la députation dans la première circonscription, en 1869, la splendide minorité que vous donna la classe ouvrière, alors que vous marchiez contre son idole, était un titre de gloire pour vous.

Aujourd'hui dans votre lettre du conseil de Mâcon, vous nous insultez, vous reniez le peuple de Paris.

Monsieur Carnot, vous venez de commettre une mauvaise action.

LES OUVRIERS BOULANGERS

Le décret de la commune qui interdit le travail de nuit dans les boulangeries, est attaqué avec la dernière violence par les journaux monarchiens, bonapartistes; ceux des républicains bleus se distinguent entre tous par leur colère.

La bourgeoisie s'élève avec tant de force contre ce décret, que cela prouve avec la dernière évidence qu'il est favorable à la classe des travailleurs.

D'ailleurs, quoique fasse la Commune, ces gens-là l'attaqueront; c'est un parti pris, et nous nous y attendions.

Voici la question dans toute sa simplicité. Depuis plus de deux ans les ouvriers boulangers ont constamment réclamé contre le travail de nuit qui les retranche de la vie du citoyen et de la famille. Trois mille d'entre eux sont venus à la place de l'Hôtel-de-Ville, reclamer l'appui de la Commune contre l'esclavage auquel les réduit la volonté non justifiée du patronat. Réduits à leurs seules forces, ils ne peuvent s'affranchir. Ils attendent après leur salaire de chaque jour.

La Commune, en se bornant à rétablir l'équilibre entre les ouvriers et les patrons, a parfaitement compris son rôle. Salariat et patronat débattront maintenant, chacun dans la plénitude de sa liberté respective, les questions de métier et de salaire.

Au degré de progrès que possède aujourd'hui cette industrie, le travail de nuit y est inutile, on fournira facilement aux besoins de la consommation en adoptant une organisation spéciale.

Sauf à Paris et dans 2 ou 3 villes, la boulangerie travaille de jour. Il y a un an eut lieu une grève des ouvriers boulangers de la ville du Havre. Les patrons furent vaincus; ils s'organisèrent pour travailler le jour, et les petits pains frais n'y ont jamais manqué le matin, bien que dans cette ville la consommation y soit immense à cause du mode d'alimentation habituel à toute cette contrée.

Sans le décret de la Commune il y aurait eu une grève : les patrons auraient cédé d'abord, puis, quelques semaines après, ils auraient engagé plusieurs ouvriers à reprendre le travail de nuit par une plus-value de salaire de 50 ou de 75 centimes par journée de travail. Cette lutte souterraine se fût agrandie jusqu'à ce que, se sentant redevenus assez forts, ils eussent annoncé la reprise du travail de nuit partout, en supprimant la plus-value de salaire : l'ouvrier, qui a besoin de sa paie pour vivre, était vaincu, et tout était dit. Le bénéfice de la grève disparaissait.

Beaucoup de grèves ont eu cette fin : on ne peut recommencer éternellement les mêmes grèves, cela serait un vrai danger social.

On parle souvent de la fédération des ouvriers d'une corporation, et on ne parle jamais de celle des patrons, que nous trouvons légitime, mais qui possède une grande force, celle du capital, dont la fédération ouvrière est entièrement dépourvue.

Nous affirmons donc qu'au nom de la liberté et de la moralité il y avait là un équilibre à rétablir, et nous ne doutons pas que notre classe ne juge comme nous le faisons.

ESCLAVAGE OU LIBERTÉ

Les masques sont tombés. Nous savons donc enfin à quoi nous en tenir, et l'indécision aujourd'hui serait plus qu'une faute, l'indécision serait un crime.

Libres ou esclaves, tel sera notre lot, selon l'issue de la lutte que Paris — Droit et Justice — soutient contre Versailles doublé de Saint-Germain.

D'un côté, la Liberté avec la *Commune;* la Liberté, la République assurée, avec tous ses progrès, toutes ses transformations, toutes ses aspirations; la Liberté, sans autre digue qu'elle-même; la Liberté, *fait et chose* et non plus *mot*.

De l'autre, l'esclavage, le passé avec toutes ses horreurs, la répression avec tous ses crimes, la compression avec toutes ses explosions.

D'un côté la liberté et l'ordre.

De l'autre, l'esclavage avec l'émeute, c'est-à-dire le désordre à échéances fixes, certaines, inévitables.

C'est donc bien entendu.

Versailles et Saint-Germain d'une part, Paris, de l'autre.

La république formaliste, la monarchie de droit divin et l'empire, ces rebuts de la France, ces déjections, la queue de l'invasion, voilà ce que nous réserve notre défaite.

La France libre et prospère, réhabilitée devant le Monde entier, travaillant sans interruption à l'achèvement de son œuvre, marchant fièrement et cette fois sans obstacles et sans entraves, vers l'avenir, voilà ce que nous garde la victoire.

Etre ou ne pas être! tel est l'alternative dans laquelle nous sommes.

Tous l'ont compris et, en ce moment, le monde entier nous regarde, émerveillé de tant de grandeurs après tant d'abaissement.

Courage donc. L'œuvre est immense; mais que nul ne l'oublie jamais, nous tenons en ce moment dans nos mains la liberté de l'univers, et de la solution de cette question des libertés communales, question secondaire à première vue, dépend le salut de tout ce qui est esclave sur terre.

C'est aujourd'hui la lutte, la grande lutte de l'humanité asservie contre le vieux monde dominateur.

La fusillade crépite, le canon tonne avec fracas et le sang coule à flots autour de la vieille Lutèce de Camulogène. Mais tout autour de cette France qui se souvient qu'elle a été Gaule libre les despotes blémissent et tremblent sous leur quincaillerie dorée.

Et si l'avenir pouvait nous décou-

vrir un coin du tableau encore dans l'ombre, il nous laisserait peut-être entrevoir dans les flammes du bûcher suprême les cendres du dernier autel se mêlant à celles du dernier des trônes.

J. N.

L'Etude de la Commune

SUR LE MONT-DE-PIÉTÉ

ET LES FÉDÉRALISTES DU SIÈCLE.

Le journal le *Siècle* stygmatise avec la plus grande chaleur l'étude parue dans l'*Officiel* sur le Mont-de-Piété. L'argumentation est fort ingénieuse, mais c'est tout : elle ne tient pas devant le plus léger examen.

« *Si le Mont-de-Piété n'existait pas*, dit-il, *les socialistes l'auraient inventé en 1871.* »

Nous répondons : certainement, mais sur des bases toutes différentes, et le lecteur comprendra qu'ici ce n'est pas le Mont-de-Piété comme machine, mais bien les abus commis par ceux qui l'ont eu en mains que nous devons discuter.

Quels sont les crimes du Mont-de-Piété, il empruntait d'un côté pour prêter de l'autre?

M. Cernuschi tient le langage des Fould, des Rouher, des Magne, des Haussmann.

Il donne là un prétexte et ne veut pas voir de quelle nature sont les faits dissimulés sous ce prétexte.

Les bons qu'émet le Mont-de-Piété ne sont honnêtes que si on les regarde à travers les lunettes des hommes de l'empire; mais on n'ignore pas que soumis à la volonté du maître ou de ses amis, le Mont-de-Piété, *comme tous les établissements de ce sous ordre du crédit public*, fut une machine à boursicoter dans l'ombre. Les puissants tenaient cela dans leur main. Que sont devenus ces bons? comment les a-t-on transmis? N'en a-t-on pas émis plus que ne le comportaient les livres?

Le silence seul nous répond. Donc, l'empire, ayant besoin de gorger ses créatures, a eu intérêt à tripoter, à falsifier, à réunir en un faisceau un fort groupe de ces bons à certains moments. La confiance publique donnait une force à ce groupe; personne ne pouvait pointer sur les livres. La fraude était donc facile. L'empire ou ses agents avaient intérêt à la faire; donc il l'ont faite. La preuve en est dans le mystère qui entoure toute cette affaire, dans le manque de publicité des livres, dans le système insensé de la comptabilité employée. On agiomère, on entasse des lignes de chiffres non contrôlés, non expliqués qui viennent prendre leur place sans qu'il soit possible de savoir comment ils ont été créés, par où ils ont passé.

Tout se résume en ces mots : mystère, habileté, aucun contrôle, irresponsabilité absolue.

Le *Siècle* commet une grosse erreur quand il dit que le Mont-de-Piété a des frais immenses.

Les frais généraux se couvrent par le chiffre d'affaires qu'on fait d'un inventaire à l'autre. Le Mont-de-Piété fait des affaires immenses, cette extension divise les frais généraux à l'infini, donc ils sont bien légers.

Tout comme le *Siècle*, nous défendons l'intérêt du prêteur, mais nous voulons de plus une compensation à la misère causée par le gouvernement *bourgeois*, aussi malhonnête qu'idiot depuis le 4 septembre.

Voici notre avis.

Tous les engagements au-dessous de 51 fr. seront rendus gratuitement à leurs possesseurs munis de leurs quittances.

Au-dessus de 51 fr. 50 pour 100 de rabais.

Sont exclus les engagements de marchandises et toutes reconnaissances achetées.

La ville de Paris chargera le Trésor de payer ces bons à leur échéance.

Jusqu'à la fin du payement, il y aura un impôt *direct*. *Direct*, M. Cernuschi, cela est du socialisme!!!

Le *Siècle* fait, en terminant, du socialisme sans le savoir quand il dit que la valeur de l'or est principale, puisque l'or est un agent de transmission indispensable. M. Cernuschi a renversé la proposition; il a voulu dire : La valeur de l'or *est reçue* comme agent de transmission. La phrase exprime bien la pensée : c'est là du socialisme, ni plus ni moins que tout ce qui touche à l'économie sociale.

La conclusion du *Siècle* est curieuse :

« La vérité est que vous voudriez faire la chose impossible, du socialisme, ne pouvant construire, vous voulez au moins abattre. »

Pour le coup M. Cernuschi se noie. C'est là une énormité. Le socialisme commence à ce mot : travail; il va de là à celui ci : production, et termine là : répartition.

MALHEUR AUX VAINCUS!

D'où vient le mal? De l'ignorance. D'où naît l'ignorance? De l'esclavage. Telle est la source du prolétariat, la cause de la misère.

D'où viendra le bien? De l'instruction? D'où naîtra l'instruction? De la liberté. Voilà la source de l'affranchissement, la cause du bien-être.

Aveugle qui ne reconnaît pas cette double vérité!

Coupable qui ne cherche, par tous les moyens possibles, à sortir de cet état d'aveuglement!

Il mourra, inconscient, dans son erreur, dans sa nuit profonde.

Je m'explique par un exemple :

Prenons deux ouvriers; le premier n'ayant eu de sa vie d'autres horizons que les coteaux de son village, d'autres pensées que celles de son curé, d'autre savoir que celui de son instituteur; le second ayant eu, dès son enfance, le bonheur de voyager, d'étudier dans nos villes, d'entendre nos tribuns.

Mettez-les aux prises l'un et l'autre, et puis jugez!

Parviendront-ils à se comprendre, à se convaincre? L'un de sa stupidité inhérente au sauvage, provenance multiple engendrée par le préjugé, servi par la routine?

L'autre, de son aptitude progressive, inhérente au civilisé, mais aussi paralysée par mille entraves : l'influence du clergé, la prépondérance de la noblesse, les Fourches-Caudines des examens publics, la pression et l'oppression des hauts fonctionnaires? Parviendront-ils à concilier leurs idées hétérogènes et diamétrales? Non. Ils se quitteront, l'un plus endurci dans sa bêtise, l'autre peut-être découragé.

C'est aux socialistes à remédier à ce vice radical de la société. Et à quoi faut-il attribuer ce recul de l'esprit, ces ténèbres de la raison?

Au despotisme!

Au despotisme sous toutes ses formes et sous toutes ses faces! Au despotisme dans toutes ses dénominations et acceptions : monstre-polytète qui s'appelle pape, prêtre, empereur, roi.

Tant que cette violation des droits de l'homme sera l'œuvre de prétendants à la tiare et au sceptre, le peple sera serf, esclave, sujet, et par conséquent traité comme tel.

— Mon peuple, disent les monarques.

— L'Etat, c'est moi, disait Louis XIV.

Du jour où le Peuple secouera énergiquement ses chaînes, aussi vieilles et aussi caduques que la tyrannie, de ce jour le Peuple sera franc, libre, souverain.

Est-il cela depuis le 18 Mars? Oui. Qu'il garde donc sa franchise, sa liberté, sa souveraineté!...

Y a-t-il eu déjà affranchissement? Oui et non. Il y a eu tentative, essai, commencement d'exécution, mais rien de stable en réalité.

On n'a pas encore atteint le but, quoique les principes posés : 89, 1830, 48, 70, soient des étapes. Dates immortelles et rayonnantes de l'histoire, ce sont les jalons du Progrès, les phares de l'Emancipation.

La devise de la France révolutionnaire n'est pas encore incrustée dans les cœurs comme au fronton de nos édifices.

La République étant le gouvernement par excellence est, par contre, le plus difficile à établir.

Considérons les ennemis de la République, ceux qui l'ont enrayée jusqu'alors : les princes du sang, les ambitieux qui réagissent à couvert des princes du sang, les impuissants qui flattent les ambitieux.

Trois catégories nuisibles au même titre qui, à la chute d'un pouvoir quelconque, accourent de tous les points du territoire, déclaré par eux la proie de l'anarchie, et qu'ils se disputent à belles dents quand ce n'est pas à coups de canon.

Sans Bonaparte, il est fort probable que la République de 48 n'eût pas été égorgée dans la guerre civile, puis traînée à Cayenne et à Lambessa.

Sans Bonaparte, *la Sociale* n'eût pas été lettre morte pendant vingt années d'objection et de servitude.

Or, sur qui doivent retomber les crimes de l'empire déchu? Principalement sur le gouvernement provisoire de 48, qui, comme le décemvirat de 70, ne pouvait, au lendemain de l'avénément du peuple, suffire seul à tout et à tous.

Des discours, des manifestes, des proclamations, cela ne sauve pas un pays, cela ne le sauvera jamais. Des décrets et des actes valent mieux que cette phraséologie creuse et sonore qu'a inaugurée la myriade de nos avocats, depuis Jules I jusqu'à Jules XXXVI.

Les entrées en scène, les grands effets de pose et de geste, les amples métaphores au service des prestidigitateurs de la tribune, tout cela est du domaine de l'histrion, du comédien, du saltimbanque; c'est donc intempestif, surannè, anti-nationale M. Favre, quant à la défense; quant à l'organisation, M. Thiers.

Nous, ouvriers, nous ne voulons plus mâcher à vide pas plus que bayer aux corneilles.

Et c'est pour cela que nous avons fait le 18 mars, et que nous vous crions par-dessus les remparts de la cité :

— Qu'y a-t-il de commun entre vous et nous? Vous avez osé porter une main fratricide sur nos libertés; malheur aux vaincus!...

L. LAVÉRINE.

TOLAIN

Nous trouvons dans le *Paris-Journal*, du 4 mai, ce qui suit :

« Ce qui nous effraye, nous étonne et nous confond par-dessus tout le reste, c'est la décomposition d'intelligence dont certains hommes réputés éminents, et de la bonne volonté desquels nous ne voulons pas douter, donnent en ce moment le spectacle.

« Que M. Tolain ait signé la « réponse des députés de Paris à l'adresse du conseil municipal de Mâcon, » que *Paris-Journal* publiait hier, à la bonne heure; c'est une de ces signatures qui font nombre, si elles ne font pas tache, et nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'elle figure au bas de cette triste pièce; mais que des écrivains tels qu'Edgar Quinet et Louis Blanc, un politique expérimenté comme M. Peyrat, un brave cœur comme M. Langlois, le bourru bienfaisant de l'Assemblée, aient mis leur nom au bas de cette « réponse, » dont le pathos écœurant flotte entre tous les partis, dans un moment où l'indécision est trahison, voilà ce qui accuse l'incroyable malaise moral du temps présent.

Monsieur le Directeur-Gérant du
Paris-Journal

Monsieur,

Il a convenu à mon collègue et maître M. Peyrat de vous donner des explications sur son vote, il ne me convient pas de vous répondre sur ce point. Mais sur un autre, qui faisait l'objet de ma première lettre, il m'importe de ne vous permettre aucune équivoque. Je passe donc par-dessus l'étrange théorie de *Paris-Journal*, en vertu de laquelle l'accusateur est dispensé de rien apporter à l'appui de son dire, et l'accusé condamné à fournir les preuves contraires à l'accusation.

Je suis entré en apprentissage (est-ce remonter assez haut?) en 1839 à l'âge de onze ans, non pas comme bijoutier, mais comme ciseleur. J'ai exercé cette profession jusqu'en 1866. En 1867 et 1868, j'ai fait partie de l'administration du *Courrier français* jusqu'à la dissolution de la société. A partir de cette dissolution jusqu'au 4 septembre 1870, j'ai été chargé de la correspondance commerciale chez un grand industriel parisien, M. Chavagnat, 7, rue des Fontaines-du-Temple.

Je continue à souhaiter que votre collaborateur anonyme ait toujours su gagner aussi honorablement que moi son pain de chaque jour.

Recevez mes salutations,

H. TOLAIN.

Versailles, 2 mai 1871.

Soyez plutôt ciseleur si c'est votre métier, M. Tolain, mais ne vous mêlez ni de politique ni de polémique. Pour la politique il vous manque une faculté dont on se passe souvent, mais qui n'est pas moins nécessaire, l'intelligence; pour la polémique, le fond et la forme vous font également défaut.

On comprendra que nous nous considérions désormais comme suffisamment édifié sur le vote de M. Tolain : tel homme, tel vote.

Cela dit pour le public, c'est pour M. Tolain que nous signons.

F. SCHNERB.

Rejeté de tous les partis, voilà la situation politique de M. Tolain à l'heure qu'il est.

C'est lui qui l'a voulu; il s'est suicidé de ses propres mains, et n'a même pas le droit de se plaindre.

La destinée punit sévèrement un grand coupable.

Ouvrier renégat de sa classe, il a fui le devoir. Nous l'avions envoyé à la Chambre pour revendiquer les droits des travailleurs.

En se développant, l'œuvre de la bourgeoisie de 1789 a réduit la classe ouvrière à l'état de chair *broyée* dans les engrenages de la machine sociale; il n'existe pas une loi, pas un fait où elle n'en ait laissé un lambeau. Nous sommes réduits à un degré de misère, inconnu jusqu'ici dans l'histoire universelle. Voilà ce que Tolain avait mission de dénoncer au monde entier du haut de la tribune française.

Il avait le droit de se dire le seul représentant du peuple depuis que Malon s'était retiré.

Désertant son poste, fuyant son devoir d'*international* abandonnant la cause des travailleurs, il en est venu à se vendre aux riches, qui, à leur tour, le repoussent.

REVUE SOCIALE

NOUVELLES DE PROVINCE

Le résultat des élections municipales de dimanche dernier est, jusqu'ici, favorable au mouvement communal de Paris.

A Saint-Quentin (Aisne) les ouvriers radicaux démocrates ont été élus.

A Thiers, au Havre, à Lille, dans un grand nombre d'autres villes, des manifestations imposantes en faveur de la Commune et de la République ont eu lieu.

La province presque tout entière s'est prononcée pour la Commune de Paris.

Lille, Douai, Limoges, Auxerre, Périgueux, Toulouse, Besançon, le Mans, Agen, Cahors, Reims, Versailles, etc., ont voté pour les candidats républicains.

La ville de Versailles elle même, cette Rome de la royauté, ce siége de l'Assemblée des burgraves provinciaux, ce repaire des brigands du 2 décembre, des forbans de la défense nationale, des renégats de la gauche doctrinaire, avocassière et littéraire, a voté pour les candidats républicains, pour les partisans de la Commune.

—

A Lyon, le sang coule à flots. Les cadavres s'amoncèlent aux cris de : Vive la Commune! La lutte dure encore terrible, épouvantable, au moment où nous mettons sous presse.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Le congrès des ouvriers allemands du parti démocrate-socialiste à Dresde, qui avait été fixé pour la Pentecôte, sera ajourné, les circonstances présentes n'étant pas favorables aux amis de la liberté en Allemagne.

Bebel, l'un des principaux chefs de ce parti, a eu le courage de défendre la Commune en plein parlement; mais le parlement de l'empire allemand l'a aussi mal accueilli que l'eût fait le parlement fédéral auquel Liebknech disait un jour : « Vous êtes la feuille de vigne de l'absolutisme. »

ESPAGNE

Les républicains ont voulu interpeller le gouvernement dans le congrès, au sujet de l'expulsion de Barcelone de quelques Français soupçonnés d'appartenir à l'Internationale.

M. Olozaga n'a pas permis l'interpellation, attendu que la chambre n'est pas encore constitué.

AUX SECTIONS

PARISIENNES, FRANÇAISES & DE L'ÉTRANGER

Les secrétaires correspondants sont instamment priés de vouloir bien communiquer aussitôt que possible au comité d'administration de la Révolution *la quantité d'exemplaires dont peuvent avoir besoin leurs sections et les adresses où les ballots devront être remis (pour les sections de province et de l'étranger, indiquer le mode d'envoi).*

La rédaction rappelle aux sections que le journal, œuvre collective et non individuelle, est à la disposition de tous les Internationaux.

Actes officiels de la Semaine

30 avril 1871

Les citoyens Rabit (Jean-Armand) et Gout (Jules-Henri) sont nommés notaires à Paris.

Le citoyen Elie Reclus est nommé directeur de la Bibliothèque nationale.

Formation de compagnies de sapeurs du génie.

Organisation du service médical.

Nomination de chirurgiens dans la garde nationale.

1er mai

Le citoyen Rossel est chargé à titre provisoire des fonctions de délégué à la guerre en remplacement du citoyen Cluseret, révoqué de ses fonctions et mis en état d'arrestation.

Nomination de chirurgiens dans la garde nationale.

2 mai

Décret organisant un Comité de Salut public composé des citoyens Aut. Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, F. Gix Pyat et Ch. Gerardin.

Les membres de la Commune ne pourront être traduits devant aucune autre juridiction que la sienne.

Les citoyens Arthur Arnould et Vermorel sont adjoints au citoyen Longuet pour faire sur le *Journal officiel* un rapport qui sera présenté à l'assemblée.

Arrêté concernant le chemin de fer de ceinture.

Les citoyens Sauton (Henri) et Lechardeur (Jules) sont nommés curateurs des successions vacantes dans le département de la Seine.

3 mai

Arrêté du Comité de salut public plaçant tout ce qui est élément marin sous la direction du ministère de la marine.

Arrêté concernant les services des ventes en gros dans les halles et marchés, le poids public, les abattoirs et les propriétés communales.

Arrêté sur l'ouverture d'un marché de viandes de boucherie et de porc, etc.

Le citoyen Dessesquelle (François-Edmond) est nommé secrétaire général de la délégation de la justice.

Nomination de juges de paix.

Ordre de la Guerre sur les parlementaires.

4 mai

Abolition des serments politiques et professionnels.

La commission du travail et de l'échange vérifieront tous les actes du service de l'intendance militaire.

Les citoyens Ferré (Théophile), Dacosta (Gaston), Martainville et Huguenot sont nommés substituts du procureur de la Commune.

Arrêté avisant les boulangers d'avoir à recevoir, comme par le passé, les bons des réfugiés.

Arrêté de la direction générale du matériel d'artillerie sur les attributions des différents services.

Le docteur Semerie remplace le docteur Courtillier à la direction générale des ambulances. Le docteur Jean Renard est nommé inspecteur, et le docteur Ulysse Laudeau administrateur dans le même service.

Le citoyen Henry est nommé directeur de l'organisation et des mouvements à la guerre; le colonel Moyer est nommé sous directeur de l'organisation.

Le citoyen Pichot (Alphonse) est chargé de la surveillance de l'octroi.

Défense de laisser sortir de Paris aucun cheval.

Le délégué à la guerre réorganise les services administratifs militaires en y introduisant le Comité central de la fédération.

5 mai

Le colonel Rossel est chargé de l'initiative et de la direction des opérations militaires. Le Comité central de la garde nationale est chargé des différents services de l'administration de la guerre, sous le contrôle direct de la Commission militaire communale.

Arrêté ordonnant la démolition de la chapelle dite expiatoire de Louis XVI.

Arrêté réglementant les exemptions du service de la garde nationale délivrées jusqu'à ce jour aux employés de chemins de fer.

Considérant les mesures prises par le gouvernement de Versailles pour interdire en France la publication et la distribution des journaux de Paris, ainsi que les calomnies et les outrages contenues dans les journaux le *Petit Moniteur*, le *Petit National*, le *Bon Sens*, la *Petite Presse*, le *Petit Journal*, la *France*, le *Temps*, la sûreté générale supprime lesdits journaux.

Le citoyen Landowski est nommé commissaire de police de la navigation et des ports.

Le citoyen Varlin est adjoint à la commission de la guerre.

Association internationale

DES TRAVAILLEURS

TABLEAU DES SECTIONS PARISIENNES

CONSEIL FÉDÉRAL DES SECTIONS PARISIENNES

Place de la Corderie, 6. Séances tous les mercredis, à huit heures et demie précises du soir.

SECRÉTAIRES :

Pour la France. — Varlin, rue Larrey, 8; Henri Goullé, place de la Corderie, 6.

Pour l'Etranger. — Theisz, rue Gessin, 12; Frankel, impasse Saint-Sébastien, 6.

Des séances. — Hamet, rue de Jussieu, 41.

TRÉSORIER :

Franquin, 40, rue des Blancs-Manteaux, à la Marmite.

CERCLE DES ÉTUDES SOCIALES

Séance le lundi de chaque semaine, à huit heures du soir, place de la Corderie, 6. — Secrétaire : Ch. Rochat, 380, rue St-Denis.

GOBELINS

Séance le mardi, à huit heures du soir, rue des Fossés-Jacques, 11. — Secrétaire : Hamet, 41, rue de Jussieu; secrétaire correspondant : Bestetti, rue des Boulangers, 16.

SOCIALE DES ÉCOLES

Séance le lundi, à huit heures du soir, rue d'Arras, 3, au deuxième. — Délégué au Conseil fédéral : Buisset, rue des Boulangers, 20

BRANTOME

Mercredi, à huit heures du soir, rue Poultier, 8. — Secrétaire : Gaudinière, faubourg Saint-Denis, 65.

MONTROUGE

Séance le jeudi, à huit heures du soir, rue de la Procession, 110. — Secrétaire : Miard, 15, passage Saint-Victor.

VERTBOIS

Rue Phélippeaux, 12, le mercredi à huit heures du soir. — Secrétaire : Aubert, rue du Fer-à-Moulin, 8.

LA GARE D'IVRY ET BERCY

Le vendredi, à huit heures, quai de Bercy, 2. — Secrétaire général correspondant : J. Nostag, 13, quai de Bercy.

RÉCOLLETS

Pour renseignements, s'adresser au citoyen Lévy, quai Valmy, 91.

POISSONNIÈRE

Réunions et renseignements chez Boudier, faubourg Poissonnière, 138.

COMBAT

Secrétaire : Delaut, rue de la Chopinette, n° 207.

FAUBOURG DU TEMPLE

Réunions tous les dimanches, à deux heures, rue Saint-Maur, 108. — Secrétaire : David, rue Servant, 37.

GRANDES CARRIÈRES DE MONTMARTRE

Renseignements : Kumennam, rue Lafayette, 83.

TERNES

Renseignements : Davoust, rue Ponselet, n° 29.

COURONNES

Polichon, secrétaire, rue des Couronnes, 34.

BELLEVILLE

Réunions, rue des Partants, 4. — Secrétaire : Préault, rue Saint-Maur, 117.

HOPITAL-LOUIS

Réunions, passage Saint-Joseph, 9, les mardis et vendredis, à huit heures du soir.

— Minet, secrétaire, passage des Trois-Couronnes, 14.

MARMITE, 1er, 2e ET 3e GROUPE

Société civile d'alimentation :

Premier groupe, rue Larrey, 8;

Deuxième groupe, rue des Blancs-Manteaux, 40;

Troisième groupe, rue du Château, 42 (Plaisance).

BATIGNOLLES

Réunion le samedi de chaque semaine, rue des Dames, 3. — Secrétaire : Combault.

SECTION STÉPHENSON

Secrétaire : Albrand, rue Stéphenson, 15.

GRENELLE ET VAUGIRARD

Réunions les mercredis de chaque semaine, rue du Théâtre, 10, à Grenelle.

RICHARD-LENOIR

Réunions tous les mercredis, à huit heures du soir, ruelle des Lilas, 1.

LA GLACIÈRE

Réunions tous les lundis, à huit heures du soir, boulevard d'Italie, 53.

POPINCOURT

Réunion le lundi de chaque semaine, à huit heures du soir, cour Damoyé, place de la Bastille, 12.

13e ARRONDISSEMENT

Secrétaire : Tardif Martial, avenue d'Italie, 18; réunion, dimanche, à deux heures, 5, même avenue.

SECTION DUVAL

Secrétaire : Hamet. — Réunions, provisoirement, le dimanche, à trois heures, salle de Juin, avenue d'Italie, 76. Pour tous renseignements, s'adresser au citoyen Pouillet, boulevard de la Gare, 203.

SECTION MALESHERBES

Les réunions ont lieu le lundi et le jeudi, à huit heures, rue Malesherbes, 24. — Secrétaire : Bonnefont.

EST

Réunion, dimanche, à midi, cour des Miracles. — Secrétaire : Dumonteil.

Le présent tableau sera continué. Celles des sections qui ont dû opérer quelques changements dans leur organisation voudront bien nous indiquer leur état actuel et nous désigner celui de leurs membres plus spécialement chargés de la correspondance.

Ceux des citoyens qui désireraient fonder une section, si dans leur région cette mesure était opportune, pourront s'adresser au bureau du journal, où les renseignements nécessaires leur seront donnés.

HAMET.

(A suivre.)

Avis divers

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Section du 13e arrondissement.

Les réunions ont lieu tous les dimanches, à deux heures, avenue d'Italie, 5.

Tout membre de la section qui a déménagé depuis son inscription, est prié de donner au secrétaire l'adresse de son nouveau domicile.

Le secrétaire,
TARDIF,
18, avenue d'Italie.

Sections de la gare d'Ivry et de Bercy réunies.

Adresser toute demande d'admission et communication, tous les jours, de sept à neuf heures du soir, à la Permanence, 2, quai de Bercy.

Association internationale des travailleurs. — Nouvelle section. — Il est fondé dans le 13e arrondissement un nouveau groupe de l'Association internationale des travailleurs, sous le nom de *Section Duval*.

Les adhésions sont reçues chez les citoyens Hamet, commissaire de la Commune, 40, rue du Moulinet; Gougenot, chef de la 13e légion, passage Alphand, 11; Pouillet, boulevard de la Gare, 203; Beaufils, passage Saint-Hippolyte, 6.

La plus grande minutie est apportée au contrôle des adhésions.

La prochaine réunion aura lieu dimanche 7 mai, à trois heures précises, salle de Juin, avenue d'Italie, 76.

Association des Libres-Penseurs

Section de Montrouge. — Dimanche 7 mai, à deux heures très précises, réunion, rue Boulard, 36. — Urgence.

Les adhésions sont reçues chez le citoyen Dubuc, 63, rue de l'Ouest.

Association internationale des travailleurs. — Section Popincourt. — Lundi 8 mai, à huit heures et demie du soir, réunion cour Damoyé (place de la Bastille), escalier C, au 1er. — Urgence.

Le Gérant : V. MASQUIN.

Paris. — Assoc. générale typogr., Faub.-St-Denis, 19
BERTHELEMY ET Cie.